

<b>Salarié du privé</b> (+ de 900h/an ou 300h d'enseignement)	<b>Agent de la Fonction Publique</b> Titulaire ou non	<b>Travailleur indépendant</b> Artisan, commerçant, agriculteur profession libérale  <b>Intermittent du spectacle</b> Artiste, journaliste pigiste et tous les métiers des arts	<b>Auto-entrepreneur</b>	<b>Etudiant en 3<sup>ème</sup> cycle (Doctorat)</b>	<b>Retraité</b>
<b>Document à fournir :</b> * Dossier de recrutement complété et signé * RIB nominatif * Copie de la carte vitale * Copie du dernier bulletin de salaire (facultatif)  <u>Volume d'heures autorisées :</u> 187 HTD maxi	<b>Document à fournir :</b> * Dossier de recrutement complété et signé * RIB nominatif * Copie de la carte vitale * Autorisation de cumul d'activité * Copie du dernier bulletin de salaire (facultatif)  <u>Volume d'heures autorisées :</u> selon autorisation de cumul et dans la limite de 187 HTD	<b>Document à fournir :</b> * Dossier de recrutement complété et signé * RIB nominatif * Copie de la carte vitale * <b>Document officiel attestant de votre situation professionnelle, (Extrait KBIS, SIRENE,...). Si ce document date de moins d'1 an au 01/09/18, fournir les avis d'imposition des années 2015, 2016 et 2017.</b> * Attestation sur l'honneur de revenus suffisants et réguliers depuis au moins 3 ans  <u>Volume d'heures autorisées :</u> 187h HTD maxi	<b>Document à fournir :</b> * Dossier de recrutement complété et signé * RIB nominatif * Copie de la carte vitale * Certificat d'inscription au répertoire des entreprises et des établissements * Avis de Cotisation Foncière des Entreprises de l'année 2017 <b>ou</b> * Avis d'imposition des revenus 2017 avec mention dans la rubrique « BNC profess., régime spécial » ou « Revenus non commerciaux (régime auto-entrepreneur) » d'un revenu ≥ à 17 900 €  <u>Volume d'heures autorisées :</u> 187 HTD maxi	<b>Document à fournir :</b> * Dossier de recrutement complété et signé * RIB nominatif * Copie de la carte vitale * Copie de la carte d'étudiant ou certificat de scolarité de l'année en cours  <u>Volume d'heures autorisées :</u> 96 HTD maxi	<b>Document à fournir :</b> * Dossier de recrutement complété et signé * RIB nominatif * Copie de la carte vitale * Titre de pension ou notification de retraite  <u>Volume d'heures autorisées :</u> 96 HTD maxi

Si vous avez été vacataire en 2017/2018, il n'est pas nécessaire de joindre les pièces suivantes : - Un RIB nominatif (non professionnel)



*Attention, lors de l'étude de votre dossier des pièces complémentaires*

*pourront vous être demandées.*

- Une copie de la carte vitale

- Un Extrait KBIS ou autres justificatifs officiels attestant de votre situation professionnelle

- Une copie de votre notification de retraite ou titre de pension

**sauf si votre situation a changé,**

**NE PEUVENT être recrutés en tant que vacataires d'enseignement:**

- \* les ATER, les doctorants contractuels avec mission d'enseignement,
- \* les demandeurs d'emploi,
- \* les personnes de plus de 67 ans,
- \* les retraités ayant exercé leur dernière activité principale à l'Université de Nantes.

**Textes de référence :**

- |   |   |
|---|---|
| Décret n° 87-889 du 29 octobre 1987 modifié | Décret n° 2000-1331 du 22 décembre 2000 |
| Décret n° 2004-995 du 16 septembre 2004     | Décret n° 2011-82 du 20 juin 2011       |
| Arrêté du 3 décembre 2010                   | Arrêté du 11 avril 2017                 |

